DOCUMENTS A FOURNIR

Pour une première inscription :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le questionnaire de santé pour les majeurs ou mineurs.
- Le formulaire de demande de licence pratiquant FFSPORTS POUR TOUS 2022/2023, ou le formulaire Licence Forfait Famille ou nous fournir la copie de la licence Club Alpin Français Vallée de l'Ubaye, renseignements et inscriptions sur le site : www.ffcam.fr.
- Le règlement de mon adhésion

LA PRISE DE LICENCE EST OBLIGATOIRE

Le formulaire de licence est destiné au comité départemental, n'oublier pas de le dater et le signer. A remettre au club SVP.

Pour un renouvellement :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le questionnaire de santé pour les majeurs ou mineurs.
- Le formulaire de licence pratiquant FFSPT 2022-2023 daté et signé ou le formulaire Licence Forfait Famille ou la copie de la licence Club Alpin Français Vallée Ubaye.
- Le règlement de mon adhésion

-Licence Forfait famille : veuillez remplir le formulaire d'adhésion orange licence famille FFSPT 2022-2023, le dater et le signer.

Plus d'informations :

Site Internet: www.usbseyne.com

Page de la section: http://www.usbseyne.com/sections-sportives-usb-

seyne/escalade



ACTIVITE



ESCALADE

Saison 2022-2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Adresse :
Code postal : Commune :
Date de naissance : /
Tél Fixe : Portable :
Adresse Mail*:
*En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.
Droit à l'image : Je soussigné(e) M/Mr
☐ Autorise ☐ Refuse
-d'être pris(e) en photo et/ou filmé(e) lors de manifestations organisées par l'association.
-l'association d'utiliser ces mêmes images et/ou vidéos à des fins de communication (affiches, articles presse).
Essai gratuit : (2 Maximum)
☐J'atteste avoir une assurance personnelle pour la pratique de l'escalade en salle

Wortant des cotisations.
☐ Adultes: 49€: (dont 20.30€ de cotisation USB adulte + 28.70€ de Licence Pratiquant FFSPT + 18 ans)
☐ Enfants (Moins de 18 ans)*: 33€ (dont 14.90 € de cotisation USB enfant + 18.10€ de Licence Pratiquant FFSPT — 18 ans). *Les enfants de – de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte et seront sous sa responsabilité pendant les créneaux libres d'ouverture du site.
Licence CAF (Club Alpin Français) **: se rendre sur le site www.ffcam.fr, rechercher le club Vallée Ubaye et calculer le coût de votre licence en cliquant sur le bouton « adhérer ». Le pratiquant devra régler à l'USB escalade seulement la part cotisation USB adulte ou enfant en fonction de l'âge. **concerne les adhérents qui veulent participer aux sorties extérieures : Forfait famille***: montant total des cotisations USB adulte et enfant + 38.20€ de licence FFSPT famille.
Nb d'adultes :
□Je suis déjà licencié FFSPT**** pour la saison 2022-2023. N° Licence :
Veuillez déduire le montant de la licence à votre règlement ****licence Sport Pour Tous valable également pour l'USB badminton, tennis de table, tennis,
hockey, full contact et natation. Dèglement : Chèque (è l'ordre de l'USB esselade)
Règlement : ☐ Chèque (à l'ordre de l'USB escalade) ☐ Espèces ☐ Coupon Sport ANCV ☐ Chèques vacances ANCV ☐ Pass'Sport
(justificatif obligatoire)
Date d'adhésion://
Durée de l'adhésion : du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
☐ Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement
intérieur mise à sa disposition au siège de l'association ainsi que sur le site Internet de
l'association, du fonctionnement de la pratique de l'escalade et déclare vouloir adhérer
à l'association Union Sportive de la Blanche.
Date et signature précédées de la mention lu et approuvée :

Montant des cotisations :

Fonctionnement des séances libres surveillées :

Les séances dites libres surveillées sont des séances ouvertes à tous les membres où les grimpeurs se gèrent en autonomie. Le responsable de séance n'est présent que pour veiller à la sécurité et donner des conseils. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

Le club met gracieusement du matériel à disposition des adhérents découvrant l'escalade. En contrepartie l'utilisateur s'engage à le respecter et à le ranger selon l'organisation prévue.

Jours et horaires d'ouverture du gymnase en séances libres :

Mardi : de 19h00 à 22h00* <u>Jeudi</u>: de 19h00 à 22h00* Dimanche : de 15h00 à 19h30*

*horaires modulables en fonction des dispos des animateurs

<u>Sorties en extérieur organisées par un encadrant CAF ou diplômé</u> <u>d'Etat</u>:(réservées aux adhérents qui ont pris leur licence au CAF) : les dates vous seront communiquées au fur et à mesure en fonction des disponibilités des encadrants et de la météo.

Nous vous communiquerons toutes les informations utiles et importantes relatives à la vie du club par mail et sur notre page Facebook « USB escalade ».

Informations légales: Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et au bon fonctionnement de notre association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion de l'association par les membres élus du bureau de l'association. En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association Union Sportive de la Blanche ou à l'un des autres membres élus du bureau qui lui transmettra. Le fichier des adhérents fait l'objet d'une dispense de déclaration à la CNIL conformément à la "Dispense n°8 - Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901" émise par la CNIL.